

Montréal, le 16 septembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité
Dossier de la Régie : R-4001-2017 Phase 2**

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance du dépôt du Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), conjointement avec Rio Tinto Alcan inc. (RTA), ayant trait à l'Entente définitive relative à la transmission de données d'exploitation confidentielles de RTA et à leur traitement par Hydro-Québec (l'Entente) dans le dossier mentionné en objet.

Par la présente, la Régie vous informe que l'audience prévue pour le 29 septembre 2020 est reportée à une date ultérieure.

Afin de s'assurer de rendre une décision sur le fond dans des délais raisonnables, elle demande au Coordonnateur de l'informer, dans les meilleurs délais, de la date prévue pour le dépôt de sa demande relative à l'adoption des normes mentionnées dans l'Entente, des affirmations solennelles au soutien de la demande de traitement confidentiel ainsi que la version publique caviardée de l'Entente.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml